L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux No 73, rue du Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE, 8 JUILLET.

# LOUISIANE.

*Le Sugar Bowl* (Nouvelle-Ibérie) du 5 juillet,

Donne le tableau suivant des récoltes de la région Grosse Tête, qui a été détachée, en 1828, de la paroisse Bâton-Rouge, et forme aujourd'hui les 5e et 10e wards de la paroisse Pointe-Coupée, les 7e et 9e wards d'Iberville. Elle est bornée, à l'Est par les bayous Grosse Tête et Fordoche, à l'Ouest par l'Atchafaya et le bayou Maringouin; elle est entourée d'une levée de 50 milles de long, et a été inondée entièrement l'an dernier.

1o. 10e ward, Pointe-Coupée. L'habitation Belmont est semée en coton, mais elle a aussi une sucrerie; Frogmore a 200 arpents de coton et de maïs; Mattiowa a son terrain cultivé en coton et en maïs; Kenmore a 250 arpents de coton; Eldorado a 300 arpents de plants de cannes, 300 de maïs, 200 de coton; Vernalis, 50 arpents de cannes, 100 de maïs, 200 de coton; Woodley a une récolte de maïs et de coton; Fair Oak a 100 arpents de maïs et 200 de coton. Toute la région a de nombreuses plantations qui ont été inondées.

2e, 7e ward, d'Iberville. Bay Farm a une récolte de riz; la propriété d'Aquin a une récolte mêlée de cannes, maïs, pommes de terres et riz; Bellevue a une récolte générale et des cannes en souche; Trinité a 300 arpents de cannes, autant de coton et une sucrerie; Augusta a 175 arpents de plant de cannes, 60 de souches et du maïs; Shady Grove a 200 arpents de cannes; Mound a 200 arpents de plant, 250 de cannes et 200 de maïs et de coton.

3e Re ward, Iberville; MM. McCardle et Lorio ont du maïs et du coton sur l'habitation Oaks; Marengo et Greenwood ont 50 arpents de cannes, 200 de maïs, 250 de coton; A. P. Allen a 100 arpents de cannes; MM. Harris, Powell et Butler ont 300 arpents de coton; Cesaire Landry a 200 arpents de coton et de maïs; MM. F. Erwin et D. Gimer n'a que du coton. Elle compte faire bientôt du coton et du maïs; J. J. Welsus n'a que du coton.

—On lit, dans le même journal:

Nous n'avons pas de meilleur rapport à faire que la semaine dernière, sur la condition de la canne à sucre car les plaies continuent dans presque toute l'étendue de la région où elle se cultive. Non seulement les champs sont encombrés d'herbes, mais il a fallu arrêter tous les travaux dans plus de la moitié du pays.

La canne a poussé avec une prodigieuse activité, là où elle n'a pas été trop étouffée par les herbes. Malheureusement elle commence, dans ce dernier cas, à jaunir. Il est à craindre que la perte ne soit plus grande qu'on ne s'y attendait, par suite de la prolongation de ce mauvais temps.

Jamais, en Louisiane, on n'a vu une plus belle récolte de maïs, mais c'est une assez pauvre consolation pour les planteurs sucriers du volunage.

On continue également à se plaindre des pluies dans la région cotonnière. Les premiers plants, nous dit un cultivateur bien informé, ont pourrissoné à verser, quant aux jeunes pousses, elles sont littéralement étouffées par les mauvaises herbes.

Quant au maïs, rien n'a encore pu l'attaquer. Si les choses continuent de la sorte, il nous donnera une des plus belles récoltes que nous ayons jamaiee eues.

*Le Lake Charles Commercial* (paroisse Calcasieu) du 7 juillet:

L'assessement de la paroisse Calcasieu n'est pas complété, au moment où nous mettons sous presse, mais nous apprenons qu'il n'excèdera pas $2,000,000. C'est une augmentation de $200,000 sur celui de l'an dernier.

Le *Capitolian Advocate* (Bâton Rouge), du 6 juillet:

Le nouvel enregistreur du Bureau des Terres est en train de s'installer et bientôt les inscriptions recommenceront.

Le gouverneur a nommé Th. P. Clinton juge de la cour d'appel du second district de circuit, en remplacement de O. Mayo, décédé; H. N. McCres, juré de Baton-Rouge, en remplacement de Ch. Fenner, démissionnaire.

—Conformément à la demande du gouverneur McEnery, le Bureau des Ingénieurs d'Etat s'est réuni, le 5, pour discuter la question des levées; au sortir de cette conférence, le gouverneur a envoyé la dépêche suivante au col. J. W. Scupington, Arkansas City:

"Le Col H. B. Richardson, ingénieur en chef de l'Etat, va se consulter avec vous et plusieurs citoyens de votre Etat, à Arkansas City, au sujet des travaux à exécuter."

*L'Etoile d'Iberie*, du 7 juillet.

Lundi dernier, M. Théogène Viator, notre shérif, dont l'habitation est située à la prairie de la Petite Anse, nous a envoyé deux cannes de belle grosseur, et comptant, respectivement, cinq et six rounds rouges. Elles sont incontestablement plus avancées que celle que nous a donnée, ces jours derniers, notre ami S. Pointis, provenant de l'habitation de M. Dervain Romero; mais elles doivent jusqu'à céder la palme à celle que nous a fait parvenir, par l'entremise de M. Antoile LeBlanc, pilote, M. J. Alcide Déoult, de la Fausse Pointe, car cette dernière, comptant le même nombre de nœuds rouges, mais beaucoup plus longs, étant plus grosse et de tout point plus vigoureuse de pousse, est sans contexte la plus belle que nous ayons vue jusqu'ici.

Ajoutons que les récoltes nommées ci-dessus sont en excellent état malgré les pluies trop abondantes—ce qui dénote un travail actif et une connaissance parfaite de la culture du sol.

—On nous donne avis que les propriétaires de l'une des sucreries centrales de la partie inférieure du Tèche ont acheté, dans les environs du lac Tasse, 180 arpents de cannes, qu'ils feront porter et rouler. Une usine de force suffisante manque dans cette région, qui, si elle en était munie, pourrait facilement faire une quantité énorme de sucre, peut-être 10,000 boucauts.

Avis à qui de droit.

—Nous apprenons que M. Joseph Jefferson (Rip Van Winkle,) dans le but d'augmenter son élevage de bêtes bovines, et pour leur assurer un pâturage d'hiver, vient d'acheter, de l'Etat, 15 ou 20 sections de terres marécageuses, dans les environs de l'île aux Petites Anses, côté nord et ouest. D'autre part, M. Sylvanus Gall en a fait inscrire, sur le côté sud et est, une quantité à peu près égale; enfin, M. Louis Delcambre est l'acquéreur d'une partie des sections 10 et 15. Ces terres, bien que classées comme prairies molles, sont cependant assez élevées et assez fermes pour que les bêtes y cornes s'y soutiennent parfaitement, et offrent un pâturage constant, qui donne à la chair des animaux la saveur si célèbre des prés salés de Bretagne et de Normandie.

—Dans la nuit de vendredi à samedi derniers, notre communauté a été douloureusement affectée d'apprendre que deux suicides avaient eu lieu. M. Eloi Broussard, résidant à la Fausse Pointe, a mis fin à ses jours en se pendant dans sa grange. Agé de 94 ans, malade depuis trois semaines, il se leva, et dans un accès d'aliénation momentanée, causé probablement par le mal dont il souffrait, mit à exécution sa résolution funeste. M. Broussard était estimé de tous, et rien, ni dans sa position, ni dans ses relations de famille, ne justifiait une action pareille.

La même nuit, à Jeannerette, M. Arthur Provost, citoyen estimé et des plus influents de cette petite ville, s'est, à ce que l'on croit, suicidé, en absorbant une forte dose de morphine. On pourrait croire à un accident; mais le fait qu'il était marchand pharmacien expert, ne laisse aucun doute sur la parfaite connaissance qu'il avait de résultat.

Nous ignorons quel a été le verdict des enquêtes, on même s'il y en a eu de faites, car le coroner, M. T. J. Woolf, étant absent, il nous a été impossible d'obtenir le détail circonstancié de ces deux malheureux événements.

Le *Pionnier de l'Assomption*, du 7 juillet:

—Pas de changement dans la température et la pluie continue à tomber tous les jours. C'est décourageant.

—Le bayou Lafourche a sensiblement baissé dans le courant de la semaine.

—Un homme de couleur est mort de la piqûre, cette semaine, sur l'habitation de M. Emile LeBlanc. Il avait, dit-on, contracté la maladie à Donaldsonville en soignant quelques uns de ses parents qui en sont morts. De minutieuses précautions ont été prises par M. Emile LeBlanc et par ses voisins afin d'empêcher la maladie de se propager. Le mobilier et le linge du mort ont été brûlés, sa cabane désinfectée et sa femme, qui l'avait soigné pendant sa maladie, se commémique avec personne. On espère ainsi empêcher de nouveaux cas de se produire.

*Le Sentinelle de Thibodaux*, du 7 juillet:

La récolte a toujours une fort bonne apparence, surtout dans les champs où les cultivateurs ont pu la débarrasser des herbes qui menaçaient de l'envahir. S'il n'arrive pas d'autres malheurs d'ici à la roulaison, on croit, généralement, que la récolte de sucre donnera un très bon résultat.

—Le niveau de l'eau du bayou est à peu près stationnaire depuis quelques jours, et on présume qu'il restera longtemps dans cet état. Les habitants riziers en sont satisfaits, et nous aussi.

Nous lisons, dans le *Salut Public*, de Lyon, du 15 juin:

Un de nos amis qui revient du port de Saint-Louis, nous a fait part des impressions qu'il avait rapportées de cette excursion:

M. le président de la Compagnie générale de navigation avait prié le conseil général des Etats-Unis, M. Peixhotto, et un certain nombre de notabilités commerciales et industrielles de la région lyonnaise de se joindre à lui, pour se rendre compte sur place des avantages que présente le port de Saint-Louis comme point de jonction entre la Méditerranée et les voies navigables de l'intérieur.

En ce temps de concurrences effrénées, où le Saint-Gothard tend à détourner de la France une partie du transit du nord au midi, ce n'est qu'un moyen des transports éminemment économiques offerte par la voie d'eau que nous pourrons lutter contre la dérivation cherchée par l'Allemagne

Après une descente du Rhône, dont les rives pittoresques soutiennent, au dire des connaisseurs, la comparaison avec les bords célèbres du Rhin et du Danube, les voyageurs consacrèrent une journée d'études techniques sur les moyens de navigation installés à Saint-Louis.

Le soir, à Marseille, un banquet réunissait tous les excursionnistes. M. de La Rochette, gérant des hauts-fourneaux de Givors et délégué de commerce du Rhône, portait un toast aux créateurs de la navigation du Rhône, représentés dans la personne de M. Jean Bonnardel, et se faisait l'interprète de la ferme confiance qu'on avait dans la voie fluvia'e et ses transports économiques pour soutenir la lutte industrielle avec l'étranger.

Ensuite, M. Peixhotto, conseil général d'Amérique, plein de courtoisie, saluait en M. Jean Bonnardel le digne héritier d'une famille de navigateurs, et faisait ressortir tous les avantages qu'une nation aussi pratique que le peuple américain saurait bientôt tirer du port Saint-Louis, ne doutant pas d'y attirer bientôt ses compatriotes; il y voyait un grand point d'union entre l'Amérique et le centre de la France. Ce port, sans présumer dit à devenir le rival de Marseille, serait le digne complément. Fils d'un pays libre où tout le monde a place au soleil, il ajoutait avec son humour national que le temps n'était plus aux rivalités mesquines des amour-propres de clocher, mais à la grande lutte du progrès économique, lutte où l'avantage restera toujours au producteur et au transporteur qui produira et transportera le meilleur marché possible

M. Bonnardel, en quelques mots, remercie ces messieurs de l'intérêt qu'ils prennent aux succès de la navigations et s'applaudit de voir combien Français et étrangers, se rendant à l'évidence, apprécient les avantages que la navigation du Rhône et son raccordement maritime de Saint-Louis peuvent rendre, soit comme voie de transit du commerce général, soit comme moyen d'alimentation et d'écoulement, au commerce et aux industries de la région lyonnaise.

M. Chris Anderson, de Leeds, angleterre, a lu, récemment, à la Société des ingénieurs de Londres, une communication sur l'établissement de phares en pleine mer.

Il s'agit de construire des phares en tôle de fer rivée, ayant la forme d'un cylindre. Ils ressembleraient, comme disposition générale, aux tonnes des phares ordinaires; le centre, au voisinage de la ligne de flottaison, serait garni avec une matière [telle que le liège] plus légère que l'eau, pour empêcher le phare de sombrer, quoi qu'il advienne; le bas servirait à combattre l'action du vent sur la tour, et, en le lestant convenablement, à faire descendre le centre de gravité de l'ensemble.

Le phare serait monté entièrement dans le chantier de construction, puis mis à l'eau et remorqué jusqu'à son poste; pour le dresser, il suffirait de le lester, en remplissant de lest les compartiments étanches du bas. Une fois bien assuré dans la position verticale, il serait amarré à des blocs d'ancrage, du poids de 200 tonnes chacun, disposés de manière à ce que, pour des fonds de 1,800 mètres, le câble ait de deux à trois fois cette longueur. Le déplacement total du phare flottant serait de 2,000 tonneaux environ.

L'inventeur a calculé qu'un ouragan, scarchant à la vitesse de 160 kilomètres à l'heure, ne produirait sur ces phares flottants qu'une inclinaison de 180°. Les câbles d'amarrage formeraient un ressort suffisant pour que les oscillations ne fussent pas à craindre. Quant au mouvement des vagues, il ne produirait pas d'effet sensible, à cause du développement considérable de la partie immergée.

Pour le service météorologique, une station de ce genre, placée à 1,600 kilomètres des côtes, dans l'Atlantique, ferait connaître trente-six heures à l'avance l'arrivée des tempêtes, et permettrait, d'après l'inventeur, de sauver, par an, des centaines de marins et des milliers de navires. Le phare, relié télégraphiquement aux continents, signalerait aux armateurs le passage de leurs navires, et aurait aussi à l'échange des correspondances. Les navires en détresse, les naufragés, y trouveraient des secours et un asile: ce serait un poste de sauvetage.

Une application, en grand, du télégraphe optique vient d'être faite entre Tile Maurice et l'île de la Réunion. Voici, d'après une relation de M. Faye à l'Académie des sciences de Paris, quelques curieux renseignements à ce sujet:

"La communication est un fait établi, aujourd'hui, et l'importance en est fort grande

"L'île de la Réunion, en effet, ne présente aucune rade bien abritée, et, pendant les ouragans aussi communs dans ces parages.

"Les orages, on le sait, suivent toujours une certaine direction; cette merveilleuse découverte a permis de prévoir, plusieurs jours à l'avance, le moment où un ouragan doit se déchaîner sur une contrée.

"Toutes les tempêtes qui sévissent si cruellement à l'île de la Réunion, passent, en effet, apparavant par l'île Maurice, qui en est distante de 120 kilomètres, il fallait trouver un moyen de communication rapide entre les deux îles; un câble électrique aurait entraîné des dépenses considérables, et eût pu être sujet à des ruptures fréquentes; C'est alors que M. Brider, aidé de M. Adam, conçut l'idée de se servir du télégraphe optique.

"Désormais, quand un ouragan soufflera sur Maurice, les ports de la Réunion en seront avertis aussitôt, et comme les rades sont peu vûtes, il sera facile de faire partir immédiatement les navires dans la direction la plus propice.

"Quand la tempête aura parcouru les 120 kilomètres qui séparent les deux îles, navires et matelots seront hors d'atteinte.

Une curieuse expérience a eu lieu, récemment, à la caserne de Romorantin, France.

La poudrière, bâtiment mesurant 16 mètres de superficie et 6 mètres 15 centimètres de hauteur, a été transportée à 35 mètres de là.

On devait la démolir pour la rebâtir dans une position plus commode. M. le commandant du génie de Rochas pensa qu'on pouvait mieux faire, et voici comment il s'y prit:

Les murs, une fois bridés intérieurement et extérieurement, par des pièces de bois, pour éviter tout écartement, on creusa une fosse autour du bâtiment, pour dégager les fondations. En moins de deux jours on avait coupé les murailles à leur base, et la maison reposait sur quatre routres carrées, au-dessous desquelles on avait établi une sorte de chemin de fer.

Tous ces préparatifs terminés, on enleva les derniers morceaux de briques, et la poudrière, tirée à bras, au moyen d'un treuil, se mettait en route aux applaudissements des assistants.

Quelques jours après, quand les nouvelles fondations qu'on lui avait préparées auraient fait prise, on conduisit la poudrière à la place qu'elle doit occuper définitivement.

Mme Z..... vient d'engager un valet de pied.

—Pourrai-je demander à Madame quelles sont les couleurs de la livrée?

—Pourquoi-pas?

—Parce que je ne porte pas de gilet rouge.....je suis trop blond!..... le rouge ne me va pas!

Sur un navire, le capitaine, faisant des reproches à un matelot, lui dit:

—Tu ne sais pas ce que c'est que la vigilance?

—Pardon, mon capitaine, fait le matelot en levant les yeux en l'air, ce que la vigie lance, c'est un chique!

ACHETEZ
—CHEZ—
GRUNEWALD
UN PIANO DE
PLEYEL, LE MEILLEUR DU MONDE,
Ou Steinway,
Ou Knabe,
Ou Sohmer.
Ou Fischer,
Ou Behr,
Ou Pease.
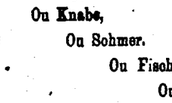
Les Pianos ci-dessus sont les meilleurs comme durée, ceux qui résistent le mieux au climat et qui donnent le plus de satisfaction.
ORGUES ET INSTRUMENTS de MUSIQUE.
Toute espèce d'instruments de musique, en gros et en détail, à des prix qui défient la concurrence.
Musique, livres de musique, vendus à tout le monde à escompte.
Venez voir vous-même ou écrivez à
L. GRUNEWALD,
Le plus grand magasin de Musique du Sud.
127 rue du Canal et Salle Grunewald.
16, 18, 20, 22 rue Baronne,
NOUVELLE-ORLEANS.
22juin—

## Avis.

LES soussignés, propriétaires de Moulins à riz, ont adopté le tarif et les conventions qui suivent, et qui seront mis en vigueur à partir du 1er août 1883.

Foulage—Par baril de riz brut (162 livres) ..... 60 cts
Barils vides ..... 45 cts

A rendre, built sacs de son sur chaque cent barils de riz brut passé au moulin

Tout riz brut devra être pesé par un peseur public aux frais du consignataire et des certificats de poids seront fournis au Moulin.

Tout paquet pour riz écalé doit être fourni par le Moulin et les frais doivent être convenablement débité.

Tout sac à ris vide fourni par le Moulin doit être payé, et, s'il est rendu rempli ou vide, il n'en doit pas être tenu compte.

Pas de riz brut emmagasiné gratuitement, sauf la quantité que peuvent recevoir les bâtisses du moulin ou ses entrepôts, et qui appartient à l'établissement.

Pas de riz brut véliculé sans frais.

Il ne sera alloué aucunes réductions ni escomptes (Rebates) sur ce tarif.

J. FORSTER, Orleans Rice Mill.
ERNST & CO., Forstr-re Rice Mill.
STEWART & KIDDERT, Marigny Rice Mill.
WEBER & HOELZEL, Louisiana Rice Mill.
ALLEN & SYME Brooks Rice Mill.
ISAAC LEVY, Thompson's Rice Mill.
LOUIS KUCH, Preservance Rice Mill.
DAN TALMAGES SONS & CO., American Rice Mill.
1er juil—1m

Bureau de la Compagnie de Chemin de fer d'Orléans. — Fort White et Lafarpe—Nile Orléans 3 juillet 1883.—A une réunion spéciale du Conseil de Direction il a été résolu de déclarer un dividende de 2 1/2 pour Cent, sur le capital Actionnaire sur les prix des trois derniers mois et payable sur demande.

P. COUGOT,
Secrétaire.
4 juil—5f

Bureau de la Compagnie d'Assurance Gravier—Nouvelle-Orléans, 1er Juillet 1883.—A une réunion du Conseil de Direction tenue ce jour, il a été unanimement résolu de payer, sur demande, un dividende semi-annuel de 5 0/0 aux actionnaires ou à leurs représentants légaux.

LOUIS BARNETT,
Secrétaire.
3juil—7f PP

Banque du Peuple de la Nile-Orléans—Nile-Orléans, 1er juillet 1883.—Un dividende semi-annuel de quatre pour cent sera payé aux actionnaires de cette banque, à partir de LUNDI, 9 du courant.

JOSEPH MITCHEL,
Caissier.
1er juil—15f

Banque Nationale Mutuelle — Nile-Orléans, 28 juin 1883.—A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, un dividende de QUATRE pour cent pour les derniers six mois, a été déclaré payable aux actionnaires.

JOSEPH MITCHEL,
Caissier.
1 juil—7f

Banque Nationale Hibernia. — Nouvelle-Orléans, 30 juin 1883.—Un dividende de quatre pour cent, libre de toute taxe, sera payé sur demande.

Par ordre de la Direction,
CHAS. PALFREY,
Caissier.
1 juin—1 sem.

Banque Nationale Germania— Nouvelle-Orléans, 29 juin 1883.—A une réunion qui a eu lieu ce jour, la Direction, après avoir placé $25,000 aux Fonds de Réserve et $6,500 au crédit des Profits et Pertes a déclaré un dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT, payable sur demande.

J. L. BERCIER,
Caissier.
30juin—7f

Association d'Assurances de la Nile-Orléans—Bureaux No 102 rue du Canal—Nile-Orléans, 29 juin 1883.—A une réunion du Conseil de Direction tenue ce jour, il a été déclaré un dividende semi-annuel de Cinq pour Cent (5 0/0) payable à partir du 9 juillet prochain.

LEON SERE, Secrétaire.
20 juin—7f

Bureau de la New Orleans Gas Light Company—Nile Orléans, 19 juin 1883.—A une assemblée régulière du Bureau des Directeurs de cette compagnie, tenue ce jour, un dividende de TROIS PIASTRES par action, payable LUNDI, 16 juillet 1883, a été déclaré sur les bénéfices des derniers six mois.

Tout transfert d'actions, du 5 au 16 juillet, se fera sans participation au dividende.

V. FALLODIS,
Secrétaire.
20 juin—au16juil

# L'UNION FRANÇAISE.

Bulletin du Bureau de Placement.

Travailleurs inscrits:
Cultivateurs, Vignerons, Jardiniers, Journaliers, Teinturiers, récemment arrivés de France.

Salaires, vacances, renseignements, au siège de la Société, rue des Remparts, près Dumaine, de 9 heures du matin à 3 P. M.

Nota-Bene—Les travailleurs annoncés comprennent ceux qui sont déjà parmi nous et ceux qui nous sont signalés par la Société Française de Bienfaisance de New-York.

Tous nos renseignements sont fournis gratis.
9fév—1an MarD

Hôtels, Sources etc.

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.
M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés.
1er mai—4m

L'HOTEL D'OCEAN SPRINGS
A Ocean Springs, Miss.
JUSTEMENT célèbre pour ses eaux et son climat vivifiant, sera ouvert pendant toute l'année. Le public y trouvera tout le son ort désirable à des prix modiques.
J. V. MILLER,
Propriétaire.
22 juin—2 mois

BLADON SPRINGS,
L'Hôtel sera ouvert aux voyageurs le 1er Juin 1883.
DES bateaux à vapeur portant la malle des Etats-Unis partant de Mobile en destination de Bladon Springs, tous les Mardis et Samedis, à 5 heures P. M. Malle quotidienne entre les sources et ici par voie de Buckatunna. Les eaux de ces sources célèbres sont sans rivales pour la cure du Rhumatisme, de la Diarrhée chronique, de la Diabète, de la maladie de Bright et de toutes autres maladies des reins, le scrofule, les affections cutanées, l'alcoolisme, et les maladies de femme. Prix $10 par semaine; $35 par mois de quatre semaines. Pour des circulaires descriptives donnant une analyse des eaux, etc., s'adresser à
J. CONNER & CIE.,
Sources de Bladon, comté Choctaw, Alab.
Billet pour les sources, aller et retour, bons pour jusqu'à ce qu'il en soit fait usage, $14.55. Pour plus amples informations, s'adresser à L. L. LYONS, coin Camp et Gravier. CHARLES BALLEJO, coin Jackson et
8juin—3m—DimMarSam St. Charles.

MaralsStreetSteam Brewery
H. F. STURCKEN,
80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS,
Entre Conti et St.-Louis,
1er Mr—S3.1 an.DMJ

# ETATS-UNIS D'AMERIQUE,

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

CE VINGT-TROISIEME JOUR DU MOIS de Juin, en l'an de Notre Seigneur mil-huit cent quatre vingt-trois, et le cent-septième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, pardevant moi, OMER VILLERE, Notaire Public, dans et pour la Paroisse d'Orléans, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci après nommés et soussignés:

Ont personnellement comparu:

M. MICHEL MUSSON, Président, et M. ESPY W. H. WILLIAMS Mis Secrétaire, du SINGER MUTUAL LIFE INSURANCE AND TONTINE ASSOCIATION, une corporation dûment organisée d'après les lois de cet Etat, selon acte d'association passé pardevant moi, Notaire, le 10 Mars 1883, lesquels comparants, dans leurs susdites capacités officielles, ont chacun déclaré que, en vertu des dispositions contenues dans à Charte de la dite Association, et d'une résolution de son Conseil de Direction, adoptée à leur assemblée du 16 mai 1882, une assemblée générale des souscripteurs de la dite corporation fut convoquée à son bureau, Vieille Banque des Citoyens, coin Royale et Bourse, dans le but de soumettre et de prendre en considération des additions et altérations au dit acte d'incorporation de la dite Association; Que la dite assemblée fut tenue conformément à la dite convocation et après les délais et notifications requis par la loi, au bureau de la dite Association, ce vingt-troisième jour du mois de Juin 1883, de midi à deux heures P. M., qu'à la dite assemblée, tous les souscripteurs présents, en représentés, étant unanimement voté pour les additions et altérations suivantes à l'acte d'incorporation du dit MINORS MUTUAL LIFE INSURANCE AND TONTINE ASSOCIATION, et les ont adoptées ainsi qu'il suit:

ARTICLE II.

Section 8.—Il sera laissé à l'option des souscripteurs de faire ou de ne pas faire le dépôt de dix pour cent requis par la section 2 de cet article.

Section 9.—Tout souscripteur devra opter au moment de souscrire; mais celui qui se sera décidé à ne pas faire le dépôt de dix pour cent à ce moment, aura le droit de le faire à n'importe quelle époque subséquente, pendant le terme de la police, et alors aura droit, pour le bénéfice du mineur, sur intérêt, du jour du paiement au jour fixé dans la police, ou au jour du décès de l'assuré avant cette époque, quand le dépôt original sera remboursé conformément à la section 4 de cet article.

Dans quelque temps que le dépôt ait fait, le taux des primes sera remis au taux spécifié dans le sommaire contenu dans la section 2 de cet article, sujet à tels changements que le Conseil de Direction jugera à propos de faire à l'avenir, en vertu de la section 2 de l'article IV, dans les taux du dit sommaire.

Section 10.—Quand on ne fera pas le dépôt de dix pour cent, les primes sur le montant de la police seront aux taux suivants, par $1000, payables annuellement d'avance, sujet à tels changements que le Conseil de Direction pourra faire à l'avenir, en vertu de la section 2 de l'article IV, dans les dits taux.

TABLE C.—Primes annuelles, payables d'avance, pour une police de $1000, sur laquelle le dépôt de dix pour cent n'a est PAS fait.

| Age | Annuellement par $1000 | Age | Annuellement par $1000 |
|---|---|---|---|
| 0 a 1 | 33 27 | 11 a 12 | 87.19 |
| 1 à 2 | 33.08 | 12 à 13 | 98.78 |
| 2 à 3 | 36.48 | 13 à 14 | 113.72 |
| 3 à 4 | 38.67 | 14 à 15 | 131.24 |
| 4 à 5 | 43.70 | 15 à 16 | 158 21 |
| 5 à 6 | 47.70 | 16 à 17 | 193.87 |
| 6 à 7 | 53.12 | 17 à 18 | 247.64 |
| 7 à 8 | 57.10 | 18 à 19 | |
| 8 à 9 | 62.91 | 19 à 20 | |
| 9 à 10 | 69.92 | 20 à 21 | |
| 10 à 11 | 77.59 | | |

Section 11.—Quand une centre-assurance sera désirée et stipulée, sous un contrat spécial pour garantir, en cas de décès du mineur, le remboursement au souscripteur, du montant exact des primes, sans intérêt, qui auront été payées du jour de souscription au jour du décès, ainsi qu'il est établi en la section 7 de cet article, les primes sur ces polices de $1,000, payables annuellement d'avance, seront comme suit, sujets à tels changements que le Conseil de Direction pourra faire à l'avenir, en vertu de la section 2 de l'article IV, dans les dits taux.

TABLE B—Primes annuelles, payables d'avance pour une police de $1000, sur laquelle le dépôt de dix pour cent EST fait. REMBOURSEMENT des primes sans intérêt, en cas de décès avant la date fixée dans la police.

| Age | Annuellement par $1000 | Age | Annuellement par $1000 |
|---|---|---|---|
| 0 a 1 | 27.07 | 11 a 12 | 90 93 |
| 1 à 2 | 28.02 | 12 à 13 | 94.31 |
| 2 à 3 | 35.11 | 13 à 14 | 105.69 |
| 3 à 4 | 37.07 | 14 à 15 | 123.42 |
| 4 à 5 | 40.28 | 15 à 16 | 146.99 |
| 5 à 6 | 42.70 | 16 à 17 | 179.97 |
| 6 à 7 | 47.80 | 17 à 18 | 229.34 |
| 7 à 8 | 51.41 | 18 à 19 | 311.41 |
| 8 à 9 | 57.38 | 19 à 20 | 475.24 |
| 9 à 10 | 64.18 | 20 à 21 | 964.09 |
| 10 à 11 | 71.85 | | |

TABLE D—Primes annuelles, payables d'avance, pour une police de $1000, sur laquelle le dépôt de dix pour cent n'est PAS fait. REMBOURSEMENT des primes sans intérêt, en cas de décès avant la date fixée dans la police.

| Age | Annuellement par $1000 | Age | Annuellement par $1000 |
|---|---|---|---|
| 0 à 1 | 40.59 | 11 à 12 | 92.44 |
| 1 à 2 | 39.33 | 12 à 13 | 101 21 |
| 2 à 3 | 44.73 | 13 à 14 | 119.58 |
| 3 à 4 | 44.74 | 14 à 15 | 138.96 |
| 4 à 5 | 48.71 | 15 à 16 | 164.74 |
| 5 à 6 | 51.95 | 16 à 17 | 200.84 |
| 6 à 7 | 57.12 | 17 à 18 | |
| 7 à 8 | 61.44 | 18 à 19 | |
| 8 à 9 | 67.44 | 19 à 20 | |
| 9 à 10 | 74.24 | 20 à 21 | |
| 10 à 11 | 82.57 | | |

Section 12.—Que la section 3 de cet article sera à l'avenir ainsi qu'il suit: Le dépôt de dix pour cent et les primes annuelles mises portent intérêt à quatre pour cent (4 0/0) par an, composé de la date du paiement jusqu'à la matinée du 1er juillet de l'année suivante, et ainsi avant cette époque

Section 13.—Que la clause conditionnelle dans la section 5 de cet article sera comme suit: une fraction au dessous et jusqu'à cinquante piastres ne seront pas comptées dans les polices ordinaires; au dessus de cinquante et jusqu'à cent piastres ils seront comptés pour cent piastres; ils s'appliquent qu'aux polices ordinaires émises sur la tête d'adulte, et non aux polices acquisitives qui opèrent d'après l'alinéa b.

Section 14.—Que l'alinéa b de la section 5 de cet article sera à l'avenir comme suit: une police acquisitive qui opère d'après l'alinéa b, et qui aura été en vigueur pendant trois ans, et qui aura été payée en entier, sera payée en argent, à quelque date dans la police, quand il en elle aura atteint vingt et un ans, ou en cas de contre-assurance payable au souscripteur, ou à son substitut, au prorata de décès du dit mineur, s'il meurt avant cette époque.

Et les dits comparants, dans leurs susdites dites capacités respectives de Président et Secrétaire, ont déclaré que par les présentes au nom des souscripteurs du dit MINORS MUTUAL LIFE INSURANCE AND TONTINE ASSOCIATION, ils proclament et publient les additions et altérations aux susdites dites à l'acte d'incorporation de la dite Association, et seront obligatoires aux souscripteurs et tous ceux qui en les présentes pourront ou pourraient concerner.

Et les dits comparants ont requis ladite présente additions et altérations dans nos archives, et de les faire enregistrer au bureau du conservateur des hypothèques de cette ville et paroisse, ainsi que la loi le requiert.

Dont acte, fait et passé en mon étude, jour, mois et an ci dessus, en présence de A. J. Villeré, et Paul Fournier, de cette ville, témoins compétents, qui ont signé les présentes avec les comparants après lecture faite.

Signé

MM. MUSSON
ESPY W. H. WILLIAMS,
A. J. VILLERE
PAUL FOURNIER
OMER VILLERE,
Notaire.

Je soussigné, Omer Villeré, notaire public, certifie que ci-dessus précède est une copie correcte de l'Amendement à l'Acte d'Incorporation du "Minors Mutual Life Insurance and Tontine Association" et du certificat du Conservateur des Hypothèques qui y est attaché, le tout dans mes archives.

En foi de quoi, j'ai signé les présentes et y apposé mon sceau à la nouvelle-Orléans, ce vingt-troisième jour du mois de juin A. D. 1882.

OMER VILLERE, Notaire.
24 juin—5fdlm

# ELKIN & CIE.,

100....RUE DU CANAL....100

Offrent leur vaste fonds de

Tapis de Velours et de Bruxelles, dits "Body Brussels" et "Tapestry Brussels" et des

TAPIS

Trois plis "Ingrain"

A des prix très réduits.

La maison reçoit maintenant de fraîches importations de
NATTES DE CHINE, de diverses qualités.
NATTES DE CHINE, sans couture.
TOILES CIRÉES.
STORES DE FENÊTRES.
RIDEAUX DE DENTELLE, Etc.
21avril—dim.mar.jet

Avis aux Planteurs Sucriers.

NOTRE énorme Tworboat (bâteau-remorqueur) JOS. E. WILLIAMS sera ici, sous peu, remorquant une très forte quantité de Charbon Pittsburgh de la meilleure qualité. Les planteurs de la côte et du Bayou Lafourche trouveront de leur intérêt de s'adresser à nous qui offrons des avantages spéciaux.

DESFORGES, MONTAGNET & CIE.,
34 rue Carondelet
7mars—au 6 août

# A. CAPITON,

TAILLEUR-FASHIONABLE,
9....Rue Carondelet, près Canal....9
VETEMENTS de noces et de soirées, une spécialité. Mes étoffes de Printemps et d'Ete viennent d'être reçues. Venez en examiner mon nouvel assortiment. Prix modérés. Vêtements pour bureaux faits sur commande à $30 et au-dessus de ce prix.
10 av—SmDMJ

# P. BOISSONNEAU,

MARCHAND-TAILLEUR.
137 - - Rue du Canal - - 137
AU PREMIER,
ENTRE LES RUES ROYALE ET BOURBON.

A l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général qu'il vient de décaller un assortiment de marchandises de printemps et d'été, provenant des premières fabriques de France et d'Angleterre.

Ces articles ont été choisis avec le soin le plus minutieux; ils sont ce qu'il y a de plus nouveau et se recommandent par la qualité, la variété et le bon goût.

M. Boissonneau prie ses clients de vouloir bien l'honorer d'une visite et examiner toutes ces étoffes, dont le défaut serait trop long.

M. Boissonneau n'emploie dans ses ateliers que des ouvriers de première classe, et il appelle tout l'attention sur son prix très modique.

8avril—au 22 oct.

Dr. J. B. Perez,
Médecin et Chirurgien,
D'une expérience de 25 années dans le traitement et le guérison de tous les maux des ORGANES GENITO-URINAIRES et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les douleurs, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traitées sans l'usage du mercure, ni d'aucunes drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies des femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 Rue South Rampart.
29 mars—h3- 1 an
1846 1846

Importateur du Galvanisme,

# C. ROUYER,

Au coin des rues Chartres et Conti, N. 6

J'invite toutes les personnes qui veulent pour les jours de fêtes profiter d'un bon marché exceptionnel, à visiter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières mains des fabricantes du Nord, qui consiste en un choix des plus variés et des plus complets de dessins nouveaux, tels que Bijoux de toute sorte, montres, pendules, lunettes et pince-nez de toutes espèces, convexes et concaves, orfèvrerie d'argent et plaqué, services de tables complets, couverts à l'huile, couteaux, etc., etc. Articles pour restaurants hôtels et cafés, le tout garanti 5 ans sur titre. Articles d'Eglise en or, en argent et en plaqué.

Comme par le passé je m'occuper